



Communiqué

mercredi 20 mars 2013

Sécurité des cyclistes

Pour une ville partagée, apaisée et plus sûre

Ce week-end une jeune cycliste a perdu la vie à Toulouse. C'est le deuxième décès cette année à vélo auquel vient s'ajouter la mort d'un piéton la semaine dernière. **L'association Vélo est profondément touchée** par ces drames et adresse ses plus sincères condoléances aux familles.

Les modes de déplacements doux et actifs (piétons, vélos) payent un lourd tribut à la circulation en ville. Il est primordial de rappeler que **le respect des règles du code de la route par tous est vital**. Elles viennent réguler une circulation qui reste encore dense et rapide.

Le vélo est pourtant parmi les moyens de déplacement les plus performants en ville, tant pour les citoyens que pour la collectivité. Rapide, pratique, peu dangereux pour les autres, peu énergivore, non émetteur de substances polluantes et en particulier de particules fines cancérogènes (42 000 morts par an), il s'avère globalement sûr et les accidents tendent à diminuer à mesure que le nombre de cyclistes augmente. Les pays Bas, qui ont su développer sa pratique à grande échelle ont un taux de mortalité presque deux fois moindre qu'en France (46 morts par millions d'habitants contre 88 chez nous).

Si le respect du code est indispensable, les conditions pour une ville apaisée, mieux partagée et sûre sont à améliorer. Avoir des rues aménagées à 2x2 voies comme les allées Etienne Billières, le Canal du midi ou une partie des boulevards est l'héritage d'un autre âge, et ces accidents montrent une nouvelle fois qu'il est urgent de les **réaménager au profit des transports en commun et des modes doux**. C'est également dans cette logique que **l'Association Vélo soutient l'initiative « ville 30 »** afin d'abaisser les limitations de vitesses en ville et de mettre en place des conditions de circulations moins propices à la vitesse. En effet, percuté à 50 km/h un piéton ou un cycliste a 45% de risque de mourir, ce chiffre tombe à 5% pour une vitesse de 30 km/h ; également la distance de freinage passe de 26 m à 13m.

Initiative citoyenne européenne www.30kmh.eu

Pour plus d'informations, contacter :

Sébastien BOSVIEUX, président, tel : 06 02 36 23 81

Florian JUTISZ, vice-président, tél : 06 67 72 57 89

L'Association Vélo a pour but de développer et d'améliorer la pratique du vélo en agglomération. Depuis plus de 30 ans, ses actions visent à promouvoir les équipements susceptibles de rendre plus sûrs et plus facile les déplacements urbains à vélo. Elle intervient auprès des pouvoirs publics et des collectivités pour que soit pris en compte ce moyen de transport utilisé quotidiennement par de nombreuses personnes et que soit mis en place un véritable réseau de pistes cyclables. Elle mène pour cela des actions de sensibilisation et d'information et propose des solutions aux problèmes de circulation. L'Association Vélo adhère à la FUB (fédération française des usagers de la bicyclette, organisme national) et diffuse quatre fois par an un journal d'information.